

# Attestation d'accueil

L'attestation d'accueil, ancien certificat d'hébergement, est un document à remplir et signer par un hébergeant qui accueille un étranger pour un séjour de moins de 3 mois.

**Le document doit être rempli sur place en Mairie par l'hébergeant lui-même ; il est prévu soit pour une personne seule, soit pour une même famille (père, mère et enfants mineurs).**

Pièces à fournir



Renseignements indispensables pour établir l'attestation



Contrat d'assurance médicale



## TÉLÉCHARGER



[cerfa-10798-03.pdf - \(532Ko\)](#)

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/services-en-ligne/logement/attestation-d-accueil-332.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser